

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 117 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°21/PR du 26 avril 1966, portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;
Sur la proposition du Président de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Septime DODDE, Administrateur, est nommé Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

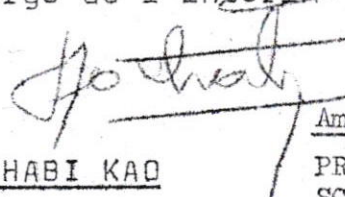
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 6 avril 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1967

par le Président de la République,

p. Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques, absent
Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail chargé de l'intérim


Général Christophe SOGLO


Pascal CHABI KAO

Ampliatiions :

PR 4 - CS 7 - Intéressé 1 - Ministères 10
SGG 4 - DGAJL 2 - IAA 1 - DB-DC-CF-Solde 4
DI 1 - Trésor 4 - DP 2 - Gde.Chanc. 1
JORD 1.